

# Directives de livraison de la société KNO - livraison éditeur

## **1. Adresses de livraison**

Koch, Neff & Oetinger Verlagsauslieferung  
GmbH Réception de marchandises

Direction: Erik Schlüter  
Représentant: Wolfgang Gerber

D-70565 Stuttgart-Vaihingen  
Industriegebiet  
Am Wallgraben 110

Contact réception : Martin Schulz  
Tél.: +49 711 7899-1611  
Fax: +49 711 7899-1618  
Email: wareneingang@kno-va.de

## **2. Magasin externe KNO VA Contact service réception:**

Heike Saier/Barbara Schmidbauer  
72221 Haiterbach Industriegebiet Metnitzer  
Straße 50  
Tél.: +49 7456 6004  
Fax: +49 7456 6003

**Livraison uniquement après  
accord avec le service réception de  
Stuttgart-Vaihingen 70565**

## **3. Horaires de réception à Stuttgart et Haiterbach**

Du lundi au jeudi:  
7h30 - 12h00 et 13h00 - 16h00  
Vendredi:  
07h30 - 14h00

Déchargement possible en dehors de ces  
horaires à titre exceptionnel et après accord  
préalable avec notre service réception  
(du lundi au jeudi jusqu'à 17h00,  
vendredi jusqu'à 16h00).

#### 4. Notification

Nous nous réservons le droit d'accepter selon les besoins des livraisons à Stuttgart ou dans notre magasin externe de Haiterbach. Pour cette raison, les livraisons de palettes doivent être notifiées au moins un jour avant livraison.

Pour éviter les pics ainsi que les retards de livraison, les créneaux horaires garantissant une livraison cadencée doivent être déterminés avec notre service réception. Les livraisons notifiées et arrivant dans les délais prévus auront priorité.

Les livraisons non notifiées ou n'arrivant pas dans les délais prévus ne pourront se faire que dans le prochain créneau horaire possible. Nous nous réservons également le droit de transmettre les livraisons non notifiées à notre magasin externe aux frais de l'expéditeur.

**La livraison doit être effectuée au minimum 48 heures avant la date à laquelle les marchandises sont requises (accord avec le client / éditeur).**

**Notification au +49 711 7899-1611,**

**Fax: +49 711 7899-1618,**

**Email: wareneingang@kno-va.de**

**En cas de livraisons non notifiées la société KNO VA comptabilisera une amende de 100 € au fournisseur.**

#### 5. Bon de livraison

En plus d'un bordereau d'expédition, toute livraison devra être accompagnée d'un bon de livraison qui donnera les informations suivantes:

- adresse exacte de livraison (voir page 1)
- fournisseur, date de livraison
- éditeur
- numéro de titre exact et titre abrégé/ISBN/EAN
- édition
- nombre total de pièces par titre/article
- nombre de palettes par titre/article
- nombre de pièces par palette

**Le bon de livraison doit être remis par le transporteur lors de la livraison au service réception. Si le bon de livraison n'est pas remis ou s'il est incomplet, le fournisseur devra payer une amende de 25 €.**

#### 6. Frais de transport

La livraison doit être réalisée franco domicile usine de Stuttgart-Vaihingen ou Haiterbach.

#### 7. Droits de douane

Tous les envois provenant de l'étranger doivent être dédouanés. Après accord avec le service de réception, le dédouanement peut être assuré avant livraison par un de nos agents du service des douanes.

#### 8. Rangement du camion

Concernant les marchandises livrées sur des palettes Euro-Pool, seul un déchargement sur rampe par l'arrière du véhicule avec transpalette électrique est possible. S'il vous plaît ne pas charger les palettes transversalement. Un déchargement latéral n'est pas possible.

Les marchandises destinées à la société KNO VA doivent être accessibles et elles ne doivent pas être bloquées par de marchandises destinées à un tiers.

Si des problèmes importants de déchargement devaient se présenter, la réception pourrait être refusée. Une surface portante pour rampe de chargement doit être présente.

#### 9. Contrôle de livraison en réception

KNO VA accepte les livraisons sous réserve. Le chauffeur ne reçoit un récépissé que pour le nombre de colis livrés (colis, palettes, etc.).

Le contrôle des quantités et des titres ne sera réalisé que plus tard à l'aide du bon de livraison. La KNO VA fera constater d'éventuels dommages externes par le transporteur et ces dommages seront mentionnés sur le bordereau d'expédition.

## 10. Echange de palettes

La livraison doit être faite sur des palettes Euro-Pool échangeables et en parfait état. Elles seront retournées en réception avec le statut „utilisées et échangeables“. Si le nombre de palettes vides nécessaires n'est pas disponible, le retour ou la compensation se feront dans des délais appropriés. Dans ce cas, le transporteur recevra une liste de colisage de la différence. Un retour des palettes ne sera possible qu'après présentation de la liste de colisage originale dans le bâtiment approprié.

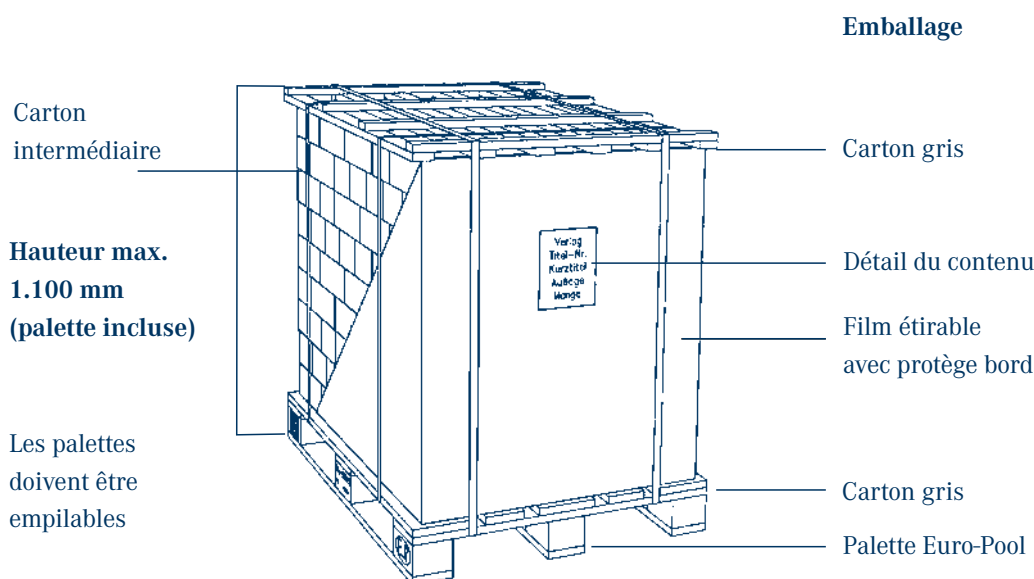
## 11. Conditionnement

- Tout article doit être livré sur une palette Euro-Pool (1.200 x 800 mm).
- Les palettes doivent être emballées de manière à ce que la hauteur maximum soit de 1.100 mm (palette et partie supérieure inclus).
- Une palette ne doit contenir qu'un seul titre.
- Les différentes couches doivent être empilées de manière décalée. Chaque couche doit contenir le même nombre de livres. Les couches doivent être protégées contre tout glissement par du carton (3 à 5 unités par palette).
- Les palettes ne doivent en aucun cas être surchargées. Un intervalle minimum de 3 cm doit être respecté entre bloc de livre et bord externe de la palette.

- Les livres doivent être protégés par des couches de carton gris tant sur les parties inférieures que supérieures de la palette.
- La palette doit être assurée tant par un couvercle que par un cerclage stable. Les côtés doivent être protégés à l'aide de protège bords et de film étirable.
- Palette et bloc de livre doivent être recouverts d'un film plastique pour éviter que la marchandise ne glisse durant le transport.
- Les palettes doivent être empilables.
- Les informations concernant l'éditeur, le numéro de titre, le titre abrégé, l'édition et la quantité doivent être données de manière lisible sur le bord extérieur étroit de chaque palette.
- Les informations concernant l'éditeur, le code-barres EAN, le titre abrégé et le nombre d'exemplaires doivent être clairement portées sur toute unité de conditionnement.
- Les unités de conditionnement doivent toujours contenir la même quantité d'un même titre.
- Seuls les matériaux mentionnés au paragraphe 13 des directives de livraisons doivent être utilisés.

**Si une palette doit être refaite (hauteur maximale dépassée ou matériel de conditionnement faisant défaut), le fournisseur devra s'acquitter d'une amende de 30 € par unité.**

Illustration: livraison d'une palette après emballage



## **12. Livraison de petites quantités sur palettes mixtes**

**La livraison sur palettes mixtes ne doit être prévue que pour des petites quantités. Les quantités plus importantes doivent être conditionnées sur des palettes ne regroupant que des marchandises identiques. Dans le cas de palettes mixtes, en plus du bon de livraison, une liste donnant le contenu de la palette (quantités et code-barres EAN/ numéros de titre) devra être fixée sur la partie frontale de la palette.**

- Les titres différents doivent être clairement délimités sur la palette, ils doivent être empilés et alignés.
- Un même titre ne doit pas être réparti sur plusieurs palettes mixtes.
- Chaque emballage doit être identifié de manière visible de l'extérieur avec les informations suivantes : éditeur, code-barres EAN, titre abrégé et quantité.
- Lorsque de petites quantités sont envoyées par un service d'envoi de paquet, les colis doivent être identifiés avec „réception marchandise“ et le nom des éditeurs respectifs.
- Le poids total des colis ne doit pas dépasser 18 kg.

## **13. Livraison d'unités de ventes**

Une unité de vente (VE) est un exemplaire unique et elle doit être identifiée comme tel. Des versions à plusieurs volumes ayant un même code-barres EAN sont des unités de vente et elles doivent être emballées sous forme de set (regroupées par volumes, entourées d'un film plastique, en coffret vente) et identifiées comme tel pour la livraison.

## **14. Matériaux d'emballage**

Les éléments suivants peuvent être utilisés comme matériaux d'emballage:

- Palettes: uniquement palettes Euro-Pool
- Couvercle: en bois (bois massif, pas d'aggloméré) ou carton ondulé stable, pas de matière plastique, pas de palette Euro ou de palette perdue

- Sangles: uniquement sangles en PP, pas de sangles métalliques
- Film: uniquement en PE (transparent sans coloration)
- Cartonnage recyclable
- Matériel de remplissage: uniquement carton ondulé ou papier, pas de polystyrène, pas de fragment de matière plastique, pas de bio-pack ou similaire.

## **15. Livraison de denrées alimentaires et de matières dangereuses**

La livraison de denrées alimentaires et de matières dangereuses requiert l'accord des services réception et logistique du fait des possibilités limitées de stockage ainsi que de la réglementation. L'accord doit être obtenu au moins 1 semaine avant livraison. Si nécessaire, un site de livraison non précisé dans cette directive sera déterminé.

## **16. Non respect des directives de livraison**

Si les directives de livraison ne sont pas respectées, nous nous réservons le droit de faire payer les frais supplémentaires en découlant au client/éditeur.

**Merci de respecter la liste de contrôle ci-jointe.**

**Merci par avance de respecter les directives de livraison!**

Valable à partir du 1.11.2011